



# Madame ... a voté !

Dès la Révolution française, seuls les citoyens actifs, c'est-à-dire les hommes s'acquittant d'un impôt, le cens, ont le droit de voter et d'être éligible.

**Des voix s'élèvent pourtant déjà pour que les femmes obtiennent le même droit.** En 1791, Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Dans l'article 10, elle affirme que « *la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune* ».

Le décret du 5 mars 1848 instaure le suffrage universel masculin. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des militantes revendiquent un droit de vote et d'éligibilité limité aux élections municipales.

La Première Guerre mondiale constitue un tournant dans la lutte des femmes : les hommes partent au front, les femmes les remplacent à l'arrière. Cette nouvelle autonomie nourrit leur désir d'émancipation, d'autant que de nombreux pays ont déjà franchi le pas. Les mouvements féministes continuent donc de se mobiliser.

**Il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que le suffrage devienne vraiment universel. Les femmes exercent leur droit de vote pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.**

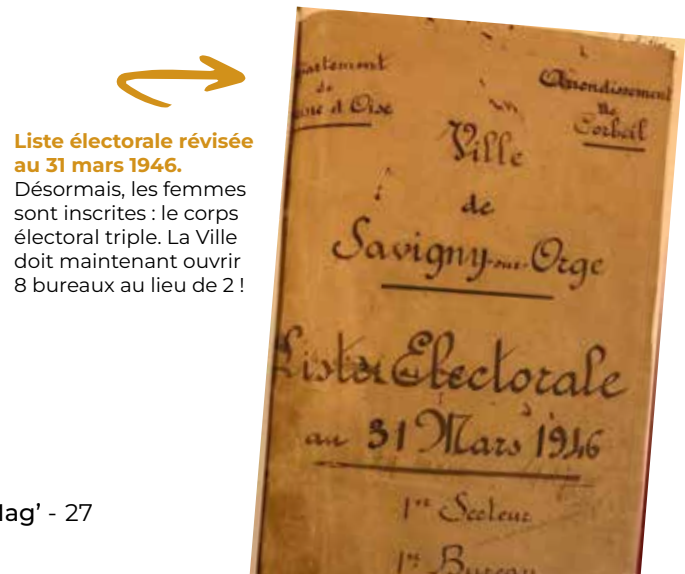
A Savigny, le 4 mai 1945, a lieu l'installation du Conseil municipal. M. Jacquet, maire sortant, prononce un discours. Il tire les leçons de ces dernières élections, en particulier la « *maturité politique de l'élément féminin nouveau* ». « *Il salue enfin les dames entrées au Conseil, il est certain que l'on trouvera en elles une aide précieuse dans les différentes commissions intéressant l'enfance, l'éducation, l'hygiène ou l'assistance.* » Elles sont 4, Mesdames Baudet, Troubat, Bernier et Sourbé, à entrer au Conseil municipal.



Dans le journal « *L'avenir de l'île-de-France* », édition de Savigny-sur-Orge, de mars 1965, le docteur Ouzilleau, maire sortant, présente son équipe pour les élections à venir. Quatre femmes se présentent sur sa liste.



**Bulletin de vote de la SFIO aux élections municipales de 1947.** Quatre femmes se présentent sur une liste de 27 personnes.



**Liste électorale révisée au 31 mars 1946.** Désormais, les femmes sont inscrites : le corps électoral triple. La Ville doit maintenant ouvrir 8 bureaux au lieu de 2 !

Sources : archives communales